

L'Adresse—M. Benjamin

aussi qu'hier le parti libéral n'a eu que deux orateurs, les néo-démocrates, trois, le gouvernement, cinq. Aujourd'hui, je vous demande, monsieur le Président, de donner la parole à des libéraux afin qu'on puisse nous aussi mettre de l'avant nos commentaires sur l'amendement proposé par le chef de l'Opposition.

M. le vice-président: Je prends bonne note des représentations de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). L'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a la parole.

[Traduction]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous signale qu'en principe, durant cette période des questions et réponses, on aurait dû accorder la parole aux ministériels seulement si aucun député d'un parti différent de celui du député qui parlait ne s'était levé. Il y a quelques instants, monsieur le Président, vous avez donné la parole à un député du parti de la personne qui venait de parler alors que deux ou trois députés des autres partis s'étaient levés pour obtenir la parole. Je tenais tout simplement à le signaler.

M. le vice-président: Sans vouloir lancer un débat sur cette question, j'en ai d'ailleurs discuté avec le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), je considère que durant la période des questions et commentaires il faut donner la priorité aux députés des partis autres que celui du député qui vient de parler sans aller toutefois jusqu'à leur accorder l'exclusivité.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je comprends très bien l'opinion du député de Winnipeg—Birds Hill. C'est pourquoi, dans ce cas-ci, après que le ministre eut terminé son discours, j'ai d'abord choisi un député de l'opposition officielle puis un du Nouveau parti démocratique et enfin un ministériel. J'accepterais toutefois d'en discuter plus à fond avec le député et avec le Président, bien sûr.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a la parole pour participer au débat.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter monsieur le Président de son élection comme magistrat de la Chambre. J'offre également mes félicitations au vice-président et aux deux vice-présidents adjoints qui occupent le fauteuil de temps à autre. J'ai la conviction que vous quatre allez nous traiter avec compétence et impartialité, et servir la Chambre dans le meilleur intérêt des députés.

Je commence par une observation sur une situation à laquelle les Canadiens sont confrontés, surtout les gens de l'Ouest. Je parle du lock-out des débardeurs au port de Vancouver. Chose certaine, je n'ai pas l'intention de vous donner un compte rendu détaillé du conflit, sauf pour dire que la manutention des conteneurs est principalement à l'origine de cet affrontement. Quand un conteneur est chargé de marchandises destinées à au moins deux expéditeurs, quelqu'un doit les décharger et les recharger d'après la liste des expéditeurs et des destinations. Voilà la cause du conflit que les employeurs et le syndicat devront régler. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

Je tiens à affirmer que la majeure partie des opérations au port de Vancouver peuvent, devraient et doivent se poursuivre, car elles n'ont rien à voir avec les conteneurs et leur manutention. Les gens des trois provinces des Prairies s'inquiètent énormément du fait que le transport des céréales vers Vancouver a pris fin du jour au lendemain, ce qui ne s'est même pas produit à Thunder Bay il y a quelques semaines puisque le transport des céréales n'a pas cessé complètement. Dans ce cas-ci, toutefois, le blocage est total, ce qui fait que des milliers de travailleurs des chemins de fer et des industries connexes ont été mis à pied.

Il faut que la Chambre sache que, après avoir examiné la situation aux élévateurs à grain à Vancouver ou ailleurs, je suis forcé de conclure que les conteneurs et la manutention de marchandises en vrac comme les céréales ne sont absolument pas à l'origine du conflit. Essentiellement, ce sont les débardeurs et les employeurs qui ne s'entendent pas sur la manutention des conteneurs. C'est la même chose dans le cas du bois d'oeuvre: j'ai assisté au chargement et au déchargement de bois d'oeuvre et d'autres produits forestiers et jamais a-t-il été question des conteneurs. La conteneurisation n'a rien à voir avec l'objet principal du conflit en cours.

● (1230)

En ma qualité de député de la Saskatchewan dont toute la moitié occidentale expédie du grain à Vancouver et à Prince Rupert, j'exhorte les compagnies céréalières et le syndicat à ouvrir immédiatement les silos et à en expédier le contenu. A mon avis, il n'y a absolument aucune raison valable pour que les silos de Vancouver soient fermés. D'après les nouvelles parues dans les journaux d'aujourd'hui, le syndicat a proposé d'assurer le transport des céréales, mais non pas des conteneurs. M. Garcia, le président de ce syndicat, a déclaré que ses syndiqués étaient bien disposés à manutentionner le grain, mais que si l'employeur ferme ses portes ils ne peuvent rien faire. Il n'est donc absolument pas justifié que les silos à grain de Vancouver soient fermés. Ils n'ont rien à voir avec le différent actuel.

Il en va de même pour la plupart des expéditions de bois, sinon toutes, du port de Vancouver. De très faibles quantités de ce produit sont acheminées par conteneurs. Je ne vois vraiment aucune raison pour que les autres participants de la chaîne de production et de bois soient victimes d'un conflit qui ne les regarde en rien. Par conséquent, les compagnies de silos, y compris mes amis qui exploitent des coopératives de silos, le Syndicat des Prairies et l'UGG, doivent ouvrir sur-le-champ leurs terminus et acheminer le grain.

Je crois savoir que, sur 3 700 débardeurs membres du syndicat, pas plus d'une poignée, une vingtaine probablement, chargent les bateaux céréalières. Je doute que l'on ait besoin de plus de 40 à 50 personnes pour charger le bois. Par conséquent, le lock-out ne devrait concerner que l'objet du différent, soit la manutention des conteneurs et de leur contenu. Voilà à quoi devrait se limiter ce lock-out.